

Les dons déductibles fiscalement jusqu'en 2019

L'ASBL Centre Médical Hélicopté de Bra-sur-Lienne est agréée jusqu'en 2019 comme association bénéficiant de la déductibilité fiscale des dons.

Cette information a été confirmée par le Ministre des Finances, Johan Van Overtveldt. Grâce à cette décision, le Centre Médical Hélicopté peut délivrer chaque année une attestation fiscale à toutes les personnes et les entreprises effectuant un don minimal de 40 euros.

Cette bonne nouvelle pour le Centre Médical Hélicopté est l'aboutissement d'un important dossier de conviction adressé à l'administration compétente dans l'attribution de ce type d'agrément. En 2008, l'ASBL CMH avait déjà obtenu un premier agrément valable pour deux années. Cet agrément a été reconduit pour une période de quatre années jusqu'en 2013. Une nouvelle demande de reconduction de l'agrément a été introduite fin 2013, avec l'appui de plusieurs mandataires publics se portant garants du projet de secours du Centre Médical Hélicopté.

Les donations représentent une part sensible de 5% des moyens de financement et d'investissement de l'ASBL Centre Médical Hélicopté. Les dons proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'associations. Il peut s'agir de dons financiers, de legs de biens immobiliers, d'héritages en biens immobiliers, de bénéfices partiels de succession ou encore de recettes de manifestations. **L'enveloppe globale des donations participe au développement du service de secours hélicopté**, en permettant notamment :

- d'investir dans un équipement de vol et un matériel médical de pointe,
- de garantir un haut niveau de qualité du service apporté aux patients,
- de maintenir un niveau optimal d'efficacité et de sécurité lors des interventions,

La recherche de moyens financiers est une des priorités de gestion quotidienne du Centre Médical Hélicopté. Les principaux coûts annuels de l'activité de secours sont là pour témoigner des besoins annuels nécessaires à l'organisation du service. En effet, **plus de 75% des coûts annuels sont directement liés à l'utilisation quotidienne de l'hélicoptère** et la permanence médicale.

Dans les prochains jours, l'ASBL Centre Médical Hélicopté va lancer une campagne d'information concernant l'agrément pour la déductibilité fiscale des dons auprès des études de notaires, des entreprises, des bureaux de comptabilité ainsi que les administrations communales.

Votre contact pour ce communiqué

Olivier Pirotte, coordinateur opérationnel CMH

0471/412.684 ou olivier.pirotte@centremedicalheliporte.be